un peu plus tôt, s'étaient plaints de devoir se prononcer sur un bill quelques instants à peine après l'avoir eu entre les mains. Le gouvernement et tous les députés semblent disposés à adopter cette procédure et je suis heureux de signaler qu'il sera possible de faire de même ce soir. Donc, les députés peuvent compter obtenir des exemplaires du bill des subsides à 8 heures.

• (1500)

- M. Cullen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Hier, en réponse à une question du député de South Shore (M. Crouse), j'ai dit par mégarde que le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M^{lle} Campbell) avait présenté des instances au sujet de Riverport. Je me suis trompé. Les instances du secrétaire parlementaire avaient trait à trois postes de douane de sa circonscription et je voudrais que la correction soit consignée au compte rendu.
- M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai posé aujourd'hui une question au leader du gouvernement à la Chambre qui, sauf erreur, est également président du Conseil privé (M. Sharp). Ma question portait sur un télégramme de la ville de Winnipeg lui demandant d'annuler un décret du conseil. Le ministre a prétendu qu'il n'était pas celui à qui on devait adresser cette question. Le ministre aurait-il l'obligeance de me dire à qui la poser?
- M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que j'allais m'informer, et c'est ce que je ferai. Peut-être le député pourrait-il poser à nouveau la question demain si elle doit s'adresser à un autre ministre.
- M. Malone: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Elle a trait à la motion que j'ai tenté de présenter aujourd'hui aux termes de l'article 43 du Règlement. Je ne voulais pas m'en prendre au fait qu'il y ait des divergences de vues entre les membres du comité, mais je crois que ce qui menace le système même des comités, c'est que lors-qu'une question a été soumise au comité, quatre membres représentant le parti au pouvoir ont été retirés du comité qui étudiait le bill C-58. Il était bien connu que de nombreux autres députés avaient des questions sérieuses à poser, et je dis simplement que tant que le gouvernement imposera aussi unilatéralement sa position au comité, tout le système des comités ne sera qu'une véritable farce, et peut-être devrait-on profiter de l'occasion pour revoir le fonctionnement des comités.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence n'a nullement l'intention d'empêcher le député d'exprimer cette grave préoccupation, ce qu'il a d'ailleurs fait fort à propos en invoquant le Règlement.

Finances

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

L'AGRICULTURE

M. Robert Daudlin (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 12^e rapport du comité permanent de l'agriculture, dans les deux langues officielles.

RADIODIFFUSION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 4° rapport du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, dans les deux langues officielles.

[Traduction]

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

LES FINANCES

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer le rapport de l'Auditeur général du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1975 et son supplément.

LA LOI ANTI-INFLATION

DÉPÔT DES PROJETS D'ACCORDS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais aussi déposer le texte des projets d'accords aux termes du bill C-73, comme le chef de l'opposition (M. Stanfield) l'a demandé.

LES FINANCES

RENVOI DES COMPTES PUBLICS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose: Que les comptes publics pour l'année terminée le 31 mars 1975 et le rapport de l'Auditeur général y afférent soient renvoyés au comité permanent des comptes publics.

(La motion est adoptée.)